

AR Prefecture

063-256301375-20250618-DCS20250601-DE
Reçu le 25/06/2025
Publié le 25/06/2025

**Syndicat Mixte pour l'Aménagement
et le Développement des Combrailles**

Place Raymond Gauvin
63390 St Gervais d'Auvergne

N° DCS20250601

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt-cinq, le 18 Juin à 18h00, le Comité Syndical dûment convoqué s'est réuni à Lapeyrouse, sous la présidence de Monsieur Boris SOUCHAL.

Date de convocation : 04/06/2025.

Nombre de membres : en exercice : 115
Présents : 61
Votants : 64 (dont 1 double voix et 2 pouvoirs)

Monsieur Marc GIDEL a été nommé secrétaire de séance.

**Objet : Approbation du Compte-Rendu de l'Assemblée Générale du 12 Mars 2025
à Saint-Gervais-d'Auvergne**

Le Président présente aux membres du comité syndical le compte rendu de l'assemblée générale du 12 Mars 2025 qui s'est déroulée à Saint-Gervais-d'Auvergne, qui leur a été adressé et demande s'ils ont des remarques à formuler sur celui-ci.
Aucune remarque n'est à formuler.

Où cet exposé, le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE : le compte rendu ci-après de l'assemblée générale du 12 Mars 2025 à Saint-Gervais-d'Auvergne.

Fait et délibéré les jours mois an que dessus, au registre sont les signatures.
Pour copie conforme
Certifiée exécutoire

Le Secrétaire de séance,

Marc GIDEL



Le Président,

Boris SOUCHAL



**Procès verbal de l'assemblée générale
du Mercredi 12 mars 2025 à 16h30 à SAINT-GERVAIS D'Auvergne**

063-256301375-20250618-DCS20250601-DE

M. Jean-Claude GAILLARD, Maire, accueille l'assemblée.
Le Président Boris SOUCHAI remercie les délégués présents.

Le quorum est atteint : 75 délégués sont présents pour cette réunion. Diverses délégations ont été données et sont consignées dans la liste annexée au présent compte-rendu.

Monsieur Marc GIDEL est désigné secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 29/01/2025 à St-Georges de Mons
- Informations sur les délibérations du bureau et décisions du président depuis le dernier comité syndical
- Présentation des appels à projets LEADER 2025
- Marchés publics
- Achat de la parcelle pour l'extension de la Maison des Combrailles et renouvellement du bail emphytéotique
- SCoT : modalités de concertation
- Gestion des ressources humaines
- SMADC-SSIAD-ESA-PFAR-CRT :
 - Compte Financier Unique et Comptes Administratifs 2024
 - Budgets Primitifs 2025 (cotisations principales, cotisations informatiques, contributions Combrailles Auvergne Tourisme et subventions culturelles)
- Combrailles Auvergne Tourisme :
 - Compte administratif 2024
 - Budget primitif 2025
- Présentation du rapport d'activité 2024
- Point d'informations diverses
- Questions diverses

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 29/01/2025 A SAINT-GEORGES DE MONS

DECISION : Clémentine RAINEAU demande qu'une correction soit faite page 2 du CR : « le Président rappelle que la démarche de révision du SCoT a débuté en septembre 2024 et non 2025 comme mentionné ». Ce CR est mis au vote par le Président et approuvé, sous réserve de cette correction, à l'unanimité.

INFORMATIONS SUR LES DELIBERATIONS DU BUREAU ET DECISIONS DU PRESIDENT

DELIBERATIONS DU BUREAU SYNDICAL :

| | | |
|-------------|--|-------------|
| 26-févr.-25 | Conventions 2025 de mise à disposition de locaux, moyens, de personnel, entre les services du SMADC-SSIAD-ESA-PFAR-CRT | DBS20250101 |
| 26-févr.-25 | Combrailles Auvergne Tourisme (OTC) : Conventions 2025 de Partenariat et d'Objectifs et convention de mise à disposition de moyens | DBS20250102 |
| 26-févr.-25 | Locations de 3 véhicules de service | DBS20250103 |

PRESENTATION DES APPELS A PROJETS LEADER 2025

Une présentation des possibilités de financements issues des appels à projets LEADER pour l'année 2025 a faite par Christian VILLATTE et Lise WADOUX, chargée de mission LEADER qui s'est présentée à l'assemblée. Ces appels à projets sont consultables sur le site : www.leader63.fr
Ils figuraient également en annexe du dossier d'assemblée.

MARCHES PUBLICS

1/ DISPOSITIF DE COMPTAGE

Dans le cadre de l'absence touristique, le SMADC va se doter de dispositifs de comptage permettant la comptabilisation du nombre de piétons et éventuellement de cycles sur tout type d'infrastructures et sites (chemin, site touristique, sites naturels, ...). Aucun dispositif de comptage n'existe actuellement sur le territoire. Une connaissance précise des flux saisonniers facilitera l'adaptation de l'offre touristique et des aménagements pour mieux répondre aux attentes des clientèles touristiques et des visiteurs. En dehors des données de fréquentations des bureaux de tourisme et des sites touristiques marchands, force est de constater le manque de données sur la fréquentation.

Conformément à la délégation donnée par le comité syndical le 29 janvier 2025, le président a lancé une consultation pour l'acquisition de 12 dispositifs de comptage, et les prestations qui y sont attachées (maintenance, outils de télétransmission des données, formation). L'implantation de ces dispositifs sera définie en concertation avec les communautés de communes et Combrailles Auvergne Tourisme.

Le cahier des charges figurait en annexe séparé du dossier d'assemblée.

La date limite de dépôt des offres était fixée au vendredi 7 mars à 12h. Une analyse comparative des offres est présentée en séance. **En effet, au vu du coût prévisionnel de ce marché, le choix du prestataire est du ressort du comité syndical.** Une demande de subvention LEADER a été déposée pour financer ces équipements.

DECISION: le comité syndical décide à l'unanimité de retenir l'offre déposée par KIOMDA SAS pour un montant de 22 840 € HT.

2/ SIGNALÉTIQUE COMBRAILLES

Afin de renouveler la signalétique de type RIS et totem patrimoine, et suite à la délégation donnée par le comité syndical du 29 janvier 2025 au président, celui-ci a lancé une consultation relative à la conception, la fabrication et la pose de RIS Combrailles et de Totems patrimoine (cahier des charges en annexe).

Ce marché concerne 13 Relais Information Service (RIS) Combrailles ainsi que 16 totems patrimoine. Le choix d'implantation de ces panneaux a fait l'objet d'un travail en commission tourisme le 12 février dernier.

Lieux d'implantations prévus pour les 13 RIS Combrailles: Lapeyrouse (Plan d'eau), Pionsat, Saint-Gervais d'Auvergne (Plan d'eau), Biollet (Temple), Pont de Menat, Queuille, Les Ancizes (Vélorail, gare des Ancizes), Charbonnières les Vieilles (Gour de Tazenat), Chapdes-Beaufort (Chemin Fais'art), Pontgibaud, Saint-Pierre le Chastel, Giat, Bourg-Lastic,

Lieux d'implantations prévus pour les 16 totems patrimoine: Chevalement-Mine (Saint-Eloy-les Mines), Château de Pionsat, Rocher de Quartz (Roche d'Agoux), Etang de Chancelade (Charensat), Barrage-Viaduc (Les Ancizes – Sauret), Abbaye - Pont Roman (Menat), Château-Rocher (Saint-Rémy de Blot), Prieuré (Saint-Hilaire la Croix), Méandre (Queuille), Château de Chazeron (Loubeyrat), Chartreuse du Port Sainte-Marie (Chapdes-Beaufort), Orgue de Bach (Pontaumur), Château Dauphin (Pontgibaud), Musée de Voingt, Collégiale d'Herment, Musée de la Mine (Messeix).

Par ailleurs sera retiré l'ensemble de l'ancienne signalétique dont le SMADC est propriétaire soit : 7 panneaux Entrées de territoire, 18 Relais d'Information Service Combrailles (RIS), 14 panneaux patrimoine, 6 panneaux « découvertes ».

Le cahier des charges figurait en annexe séparé du dossier d'assemblée.

La date limite de dépôt des offres était fixée au vendredi 7 mars à 12h. Une analyse comparative des offres sera présentée en séance. **En effet, au vu du coût prévisionnel de ce marché, le choix du prestataire est du ressort du comité syndical.** Une demande de subvention LEADER a été déposée pour financer ces équipements, ce financement pourra être complété par des crédits du Conseil départemental dans le cadre de la convention de partenariat 2025-2026.

DECISION: le comité syndical décide à l'unanimité de retenir l'offre déposée Signaux Girod pour un montant de 77 638,48 € HT pour le lot 1 et de 26 731,52 € HT pour le lot 2.

ACHAT DE LA PARCELLE POUR L'EXTENSION DE LA MAISON DES COMBRAILLES ET RENOUELEMENT DU BAIL EMPHYTEOTIQUE

Le Président rappelle que le projet d'extension de la Maison des Combrailles implique l'acquisition par le SMADC d'une partie des parcelles situées à l'arrière du bâtiment. Les parcelles concernées sont les suivantes : AL 542, AL 48 AL 585, et AL 593 (commune de Saint Gervais d'Auvergne), chacune de manière partielle. Un cabinet de géomètre expert a été missionné pour réaliser un bornage. Ce bornage est à ce jour en cours. Nous ne disposons pas encore numéro de la parcelle nouvellement bornée. La commune de Saint Gervais d'Auvergne qui est propriétaire de ces parcelles nous a adressé un courrier en date du 21 janvier 2025 pour nous informer que cette cession se ferait à l'euro symbolique. **Il est nécessaire de soumettre cet achat au comité syndical, la commune a prévu ensuite de délibérer fin mars 2025.**

DECISION: le comité syndical décide à l'unanimité d'autoriser l'achat de cette parcelle.

SCoT DES COMBRAILLES : MODALITES DE CONCERTATION

Le Président rappelle aux membres du comité syndical que, selon l'article L 143-17 du Code de l'Urbanisme, lorsqu'est prescrite la révision du SCoT, les modalités de concertation doivent être établies conformément à l'article L103-3 du Code de l'Urbanisme.

Or, la délibération « Analyse des résultats de l'application du SCoT du Pays des Combrailles » du 26 octobre 2022 prescrivant la révision du SCoT des Combrailles, ne les précise pas.

Ainsi, le Président propose de compléter cette délibération afin de préciser les modalités de concertation. La proposition de modalités de concertation présentée par le Président est la suivante :

- Auprès des Élus Locaux :
 - Information sur l'avancement et échanges avec les élus municipaux dans le cadre des réunions des différentes instances du SMADC ;
 - Information sur l'avancement et échanges devant les conseils communautaires ou municipaux sur sollicitation des EPCI et Communes ;
 - Information sur l'avancement via une lettre d'information électronique et/ou papier
- Auprès des Personnes Publiques Associées (PPA) :
 - Réunions d'échanges tout au long de la démarche ;
 - Information par courrier électronique de l'avancement de la démarche ;
- Auprès des habitants :
 - Réunions d'informations et d'échanges ;
 - Communication via une page dédiée sur le site internet du SMADC ;

DECISION : le comité syndical décide par 74 voix pour et 1 abstention, d'adopter les modalités de concertation préalablement mentionnées pour la révision du SCoT des Combrailles, et de mettre en place les moyens nécessaires à leur réalisation.

GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

1 – SMADC : CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE

Le Président rappelle aux membres du comité syndical que le pôle administratif du SMADC est composé de 3 postes de titulaires (secrétariat de direction, assistance administrative et accueil).

Le poste d'assistante administrative actuel est pourvu par une titulaire qui a pour missions : le programme LEADER 2014-2022, le suivi de la perception de la Taxe de séjour, l'assistance des chargés de mission : SCOT, informatique, PAT, PAM, l'accueil et l'administration générale.

Au vu de l'absence prolongée de l'assistante titulaire et du démarrage du nouveau programme LEADER, nous avons dû recruter une remplaçante depuis plus d'un an qui assure les missions suivantes :

Programme LEADER 2023-2027 :

- Gestion administrative et financière du programme et des dossiers de demandes d'aide et de paiement : tenue des tableaux de bord, saisie et instruction sur PDA selon les prescriptions, de la région,
- Suivi des demandes de paiements, en lien avec la région et l'ASP,
- Préparation des réunions en lien avec la chargée de mission (comité technique, bureau et comité de programmation) et des suites des réunions (PV, notifications...),
- Appui administratif auprès des chargés de mission territoriaux du GAL Puy de Dôme

Missions secondaires et ponctuelles :

- Tenue occasionnelle du standard téléphonique et de l'accueil physique de la Maison des Combrailles
- Assistance aux collectivités utilisatrices de la plateforme des marchés publics

Ces missions étant amenées à perdurer dans le temps, il est nécessaire de créer un nouveau poste d'assistante administrative.

L'agent en poste a également obtenu le concours d'adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe.

DECISION : le comité syndical décide à l'unanimité la création d'un poste d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe – Cat C, à temps complet 35h00 hebdomadaires, au 01/04/2025.

2 – SMADC : CREATION D'UN POSTE DE TECHNICIEN « REFERENT SECURITE INFORMATIQUE »

Le Président rappelle aux membres du comité qu'à la suite des échanges ayant eu lieu en cours d'année 2024 sur la nécessité de renforcer le service informatique ainsi que sur le développement d'une nouvelle mission relative à la sécurité informatique, cette évolution nécessite la création d'un poste de technicien territorial dont les missions seront structurées de la manière suivante :

- Référent sécurité informatique : accompagnement des collectivités et établissements à la mise en place des outils relatifs à la sécurité informatique : protection des accès, sauvegarde externalisée, « Odysée à distance », assistance et maintenance des solutions mises en place, relation avec les prestataires.
- Assistance, dépannage et maintenance logicielles et matérielle pour les utilisateurs et leurs postes informatiques en appui du technicien actuel.
- Assistance, dépannage et maintenance pour les équipement matériels et logiciels relatifs aux réseaux et serveurs en appui du technicien actuel.
- Installation et migration des postes et logiciels en appui du technicien actuel.
- Logiciel de consultation du cadastre X'MAP : gestion de la relation avec le prestataire et support de premier niveau.
- Plateforme de dématérialisation des marchés : gestion des accès, relation avec le prestataire et assistance de 1er niveau.

DECISION : le comité syndical décide à l'unanimité la création d'un poste de Technicien territorial – catégorie B, à temps complet 35h00 hebdomadaires.

3 – SSIAD : SUPPRESSION D'UN POSTE A TEMPS COMPLET D'AUXILIAIRE DE SOINS PRINCIPAL DE 2EME CLASSE ET CREATION D'UN POSTE A TEMPS COMPLET AU 01/04/2025

Le Président informe les membres du comité syndical qu'un agent du SSIAD exerçant les fonctions d'aide-soignante a démissionné suite à une disponibilité pour convenances personnelles du 01/04/2020 au 31/03/2025. Cet agent était nommé sur le grade d'auxiliaire de soins principal 2ème classe, à temps complet. Suite au nouveau grade instauré au 01/01/2022 pour les aides-soignantes, **il convient de supprimer le poste à temps complet d'auxiliaire de soins principal 2ème classe et créer un poste à temps complet d'aide-soignante classe normale, nouveau grade catégorie B depuis le 01/01/2022.** Le CST du 11 Mars 2025 a émis un avis favorable à cette suppression et création de poste décrites ci-dessus.

DECISION : le comité syndical décide à l'unanimité de supprimer le poste d'auxiliaire de soins principal 2ème classe à temps complet et de créer un poste d'aide-soignante classe normale – Cat B, à temps complet (35h00 hebdomadaires), à compter du 01/04/2025, dit que l'emploi pourra être pourvu par un agent contractuel de droit public sur le fondement de l'article L 332-8 du Code général de la fonction publique

4 – SSIAD : AVANCEMENTS DE GRADES

Le Président rappelle que conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Trois aides-soignantes, classe normale, remplissent les conditions pour un avancement de grade en qualité d'aide-soignante classe supérieure. Il appartient donc à l'assemblée délibérante, compte tenu des nécessités du service, de modifier le tableau des effectifs, afin de permettre la nomination des agents inscrits au tableau d'avancement de grade établi pour l'année 2025. Vu le tableau des effectifs, Le Président propose donc à l'assemblée la création de 3 emplois d'aide-soignant classe supérieure à temps complet.

DECISION : le comité syndical décide à l'unanimité d'adopter la modification du tableau des effectifs ainsi proposée, à compter du 01/04/2025 et dit que les suppressions de postes interviendront lors d'une prochaine assemblée générale, l'avis du Comité Social Territorial du CDG étant réglementairement préalable à l'adoption de la délibération.

**COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024 SMADC
COMPTES ADMINISTRATIFS 2024 SSIAD-ESA-PFAR**

COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024 DU SMADC

DECISION : le compte financier unique 2024 du SMADC pour l'exercice 2024 tel que présenté dans le dossier d'AG est adopté à l'unanimité.

COMPTE ADMINISTRATIF 2024 DU SSIAD

DECISION : le compte administratif 2024 du SSIAD pour l'exercice 2024 tel que présenté dans le dossier d'AG est adopté à l'unanimité.

COMPTE ADMINISTRATIF 2024 DE L'ESA

DECISION : le compte administratif 2024 de l'ESA pour l'exercice 2024 tel que présenté dans le dossier d'AG est adopté à l'unanimité.

COMPTE ADMINISTRATIF 2024 DE LA PFAR

DECISION : le compte administratif 2024 de la PFAR pour l'exercice 2024 tel que présenté dans le dossier d'AG est adopté à l'unanimité.

AR Préfecture

Le résultat global des exercices 2024 du SSIAD de l'ESA et de la PFAR des Combrailles est le suivant :

| | |
|--|-------------------|
| Excédent 2024 de l'exercice du SSIAD | 376.81 € |
| Excédent 2024 de l'exercice de l'ESA | 718.64 € |
| Excédent 2024 de l'exercice de la PFAR | 712.40 € |
| Proposition résultat ARS | <u>7 807.85 €</u> |

Il sera donc proposé à l'ARS Auvergne Rhône Alpes que le montant de cet excédent, soit 7 807.85 € alimente la réserve de compensation (qui est actuellement d'un montant de 185 996,71€).

BUDGET PRIMITIF SMADC 2025

COTISATIONS PRINCIPALES, INFORMATIQUES ET OTC 2025

Lors de la réunion du comité syndical du 29 janvier 2025 consacrée au Débat d'Orientation Budgétaire 2025, les délégués ont approuvé les décisions suivantes concernant les cotisations pour l'exercice 2025 :

- **Cotisations principales** : augmentation de 2 %, soit une cotisation fixée à 4,14 € par habitant,

DECISION : le comité syndical APPROUVE l'augmentation de la cotisation principale de 2 %, fixée à 4,14 € par habitant pour l'année 2025, en tenant compte du dernier recensement de la population municipale INSEE 2022, APPROUVE le tableau récapitulatif des cotisations 2025 qui en découle et qui figurait dans le dossier d'AG

- **Cotisations Informatiques** : augmentation du budget du service informatique à 265 000 € sur une base annuelle et 248 400 € pour 2025 (renforcement du service à partir de mai 2025)

DECISION : le comité syndical APPROUVE les montants des cotisations 2025 tels que répartis dans le dossier correctif d'AG.

- **Cotisations Office de Tourisme** : maintien du produit des cotisations à 249 112,70€.

DECISION : le comité syndical APPROUVE le montant des contributions publiques à hauteur de 249 112,70 € et la ventilation telle qu'elle est répartie dans le dossier d'AG.

Participation financière à la révision du SCOT :

- Communauté de communes Combrailles Sioule et Morge : 19 646 €
- Communauté de communes Pays de Saint Eloy : 15 492 €
- Communauté de communes Chavanon Combrailles et Volcans : 12 642€

Soit un total de 47 780 €.

DECISION : le comité syndical APPROUVE le montant de la participation financière des communautés de communes à la révision du SCOT.

- **Subventions culturelles** : un tableau récapitulatif des propositions de la commission culturelle du 13 mars 2024 sur les attributions de subventions aux initiatives culturelles a été remis à chaque délégué à son arrivée. Céline BUVAT-ROUGERON rappelle les critères d'attribution et détaille les subventions attribuées.

DECISION : le comité syndical APPROUVE la répartition des subventions telle que détaillée dans le dossier d'assemblée, pour un montant total de 23 608 € et dit que le reliquat de 1 392 € sera reporté sur le budget 2026.

BUDGET PRIMITIF 2025 DU SMADC

DECISION : le budget primitif 2025 du SMADC tel que présenté dans le dossier d'AG est adopté à l'unanimité.

BUDGET PRIMITIF 2025 DU SSIAD

DECISION : le budget primitif 2025 du SSIAD tel que présenté dans le dossier d'AG est adopté à l'unanimité.

BUDGET PRIMITIF 2025 DE L'ESA

DECISION : le budget primitif 2025 de l'ESA tel que présenté dans le dossier d'AG est adopté à l'unanimité.

BUDGET PRIMITIF 2025 DE LA PEAR

DECISION : le budget primitif 2025 de la PEAR tel que présenté dans le dossier d'AG est adopté à l'unanimité.

063-256301375-20250618-DCS20250601-DE
Reçu le 25/06/2025

BUDGET PRIMITIF 2025 DU CENTRE DE RESSOURCES TERRITORIAL (CRT)

Le CRT bénéficiera d'une dotation de l'APS d'un montant de 400 000 € annuels. Le budget primitif 2025 est établi selon une date de démarrage du service au 01/03/2025, soit 10/12^{ème} de 400 000 € soit 333 333 € de recettes.

DECISION : le budget primitif 2025 du CRT tel que présenté dans le dossier d'AG est adopté à l'unanimité.

COMBRAILLES AUVERGNE TOURISME - (Office de Tourisme des Combrailles)

1 - COMPTE ADMINISTRATIF 2024

DECISION : le compte administratif de Combrailles Auvergne Tourisme pour l'exercice 2024 tel que présenté dans le dossier d'AG est adopté à l'unanimité.

3 - BUDGET PRIMITIF 2025

DECISION : le budget primitif 2025 de Combrailles Auvergne Tourisme tel que présenté dans le dossier d'AG est adopté à l'unanimité.

PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITE 2024

Le rapport d'activité 2024 a été distribué à chaque délégué présent.
Il sera envoyé aux délégués absents ainsi qu'aux mairies et sera en ligne sur le site internet du SMADC.

AR Prefecture

063-256301375-20250618-DCS20250601-DE
Reçu le 25/06/2025
Publié le 25/06/2025

**ASSEMBLEE GENERALE DU 12 MARS 2025
A ST-GERVAIS D'Auvergne
Liste des Présents**

| COMMUNES | DELEGUES PRESENTS |
|----------------------------|----------------------------|
| Ayat-sur-Sioule | Michel CHASSAGNOL |
| Beauregard-Vendon | Denis GEORGES |
| Biollet | Claude CHAMBON |
| Blot-l'Eglise | Denis BARDEL |
| Briffons | Alain BOUSCAUD |
| Bussières-près-Pionsat | Fanny BRIAT |
| Buxières-sous-Montaigut | Philippe WROBEL |
| Champs | Guillaume CRISPYN |
| Chapdes-Beaufort | Bernard COULAUDON |
| Charbonnières les Vieilles | Géraldine JAFFEUX |
| Château-sur-Cher | Robert DUBUIS |
| Combrailles | Jean-Michel MOUNAUD |
| Combronde | Etienne ONZON |
| Condat-en-Combraille | Pascal MOUTON |
| Davayat | Jean-Louis FABRE |
| Espinasse | Patricia ROSSIGNOL |
| Fernoël | Pascal GAULON |
| Giat | Dominique BARBARIN BADIERE |
| Gimeaux | Françoise CHAPUT |
| Gouttières | Sébastien RICHARDOT |
| Herment | Boris SOUCHAL |
| Jozerand | Jean-Luc PORTE |
| La Celle d'Auvergne | Gérard BADET |
| La Cellette | Sophie COMBEMOREL |
| Landogne | Claude COLLANGE |
| Lapeyrouse | Sabine MICHEL |
| Lastic | Francis BOUYOUX |
| Le Quartier | Annelise DURON |
| Les Ancizes Comps | Didier MANUBY |
| Lisseuil | André BROMONT |
| Marcillat | Bernard LESCURE |
| Menat | Corinne GARACHON |
| Miremont | Philippe BRICHEUX |
| Montcel | Françoise-Paule MATHEY |
| Montel-de-Gelat | Robert FAREJEAUX |
| Moureuille | Hélène VERNADAT |
| Pionsat | Jérôme GAUMET |
| Pontaumur | Charles CARRIAS |
| Prompsat | Hubert CHAPUT |
| Prondines | André MONNERON |
| Puy-Saint-Gulmier | Cédric ROUGHEOL |
| Roche d'Agoux | Laurence ORIOL |
| Saint-Avit | Nicolas MONTPEYROUX |
| Sainte-Christine | Gérard COMBEAUD |
| Saint-Gal sur Sioule | Charles SCHIETTEKATTE |
| Saint Gervais d'Auvergne | Jean-Claude GAILLARD |
| Saint-Hilaire-de-Pionsat | Denis ASTRUC |
| Saint Maurice de Pionsat | Daniel DIONNET |
| Saint-Myon | Jérôme MEYNET |
| Saint-Pierre-le-Chastel | Marc TARDIF |
| Saint-Priest-des-Champs | Marie-Claude BAGNAUD |
| Saint-Rémy-de-Blot | François ROGUET |
| Sauret-Besserve | Jacques LAGUET |
| Sauvagnat | Franck MILORD |
| Servant | Sylvain DURIN |

| | | |
|---|--|--|
| 063-256301375-20250618-DCS20250601-DE Reçu le 25/06/25 Publié le 25/06/25 | Teulade AP Prefecture Vergheas Verneilh Villosanges Vifrac | Olivier SURE Gilles BOULAY Gilles BERNARD Bernard THOMAS Jean-Yves NEDELLEC Fabien ROUGIER Josias GARCIA Olivier GLOWACKI |
| Voingt Youx | | |
| | COMMUNAUTES DE COMMUNES | DELEGUES PRESENTS |
| | Chavanon Combrailles et Volcans | Yannick BONY Janette VIALETTE-GIRAUD Frédéric SABY |
| | Combrailles Sioule et Morge | Sébastien GUILLOT Julien PERRIN Gérard VENEULT |
| | Pays de Saint-Eloy | Laurent DUMAS Jean-Claude CAZEAU Marc GIDEL |

| CONSEILLERS DEPARTEMENTAUX PRESENTS | |
|--|--------------------|
| Canton de Saint-Eloy-les-Mines | Jérôme GAUMET |
| Canton de Saint-Eloy-les-Mines | Jocelyne LELONG |
| Canton de Saint-Georges-de-Mons | Clémentine RAINEAU |
| Canton de Saint-Georges-de-Mons | Grégory BONNET |
| Canton de Saint-Ours | Cédric ROUGHEOL |

Communes non représentées ou absence des délégués titulaire et suppléant :

| | |
|----------------------------------|--|
| Ars-les-Favets | Bourg-Lastic |
| Bromont-Lamothe (excusé) | Charensat (excusées) |
| Châteauneuf les Bains (excusée) | Cisternes-la-Forêt (excusé) |
| Durmignat (excusée) | La Crouzille |
| La Goutelle (excusées) | Loubeyrat (excusés) |
| Manzat | Messeix |
| Montaigut en Combraille | Montfermy |
| Neuf-Eglise (excusée) | Pontgibaud (excusée) |
| Pouzol (excusée) | Queuille |
| Saint-Angel (excusé) | Saint-Eloy les Mines |
| Saint-Etienne-des-Champs | Saint-Georges de Mons |
| Saint-Germain-près-Herment | Saint-Hilaire-la-Croix (excusé) |
| Saint-Hilaire-les-Monges | Saint-Jacques d'Ambur (excusée) |
| Saint-Julien-la-Geneste (excusé) | Saint-Maigner |
| Saint-Pardoux (excusé) | Saint-Quintin-sur-Sioule |
| Saint-Sulpice | Savennes (excusée) |
| Teulhet | Tralaigues |
| Virlet | Yssac-la-Tourette (excusé - POUVOIR) |

Conseillers Départementaux excusés ou absents :

Monsieur Bertrand BARRAUD, Représentant du Président Conseil Départemental du Puy-de-Dôme (excusé)
 Madame Audrey MANUBY, Conseillère Départementale du Canton de Saint-Ours (excusée)

AR Prefecture

063-256301375-20250618-DCS20250601-DE
Reçu le 25/06/2025
Publié le 25/06/2025

ASSEMBLEE GENERALE DU 18 JUIN 2025
A LAPEYROUSE
Liste des Présents

| COMMUNES | DELEGUES PRESENTS |
|------------------------------------|--------------------------|
| Ars-les-Favets | David BLANC |
| Beauregard-Vendon | Denis GEORGES |
| Blot-l'Eglise | Denis BARDEL |
| Briffons | Alain BOUSCAUD |
| Champs | Guillaume CRISPYN |
| Chapdes-Beaufort | Luc CAILLOUX |
| Charbonnières les Vieilles | Géraldine JAFFEUX |
| Châteauneuf-les-Bains | Amélie PEREZ |
| Combronde | Alain ESPAGNOL |
| Condat-en-Combraille | Pascal MOUTON |
| Espinasse | Patricia ROSSIGNOL |
| Fernoël | Pascal GAULON |
| Gimeaux | Françoise CHAPUT |
| Gouttières | Sébastien RICHARDOT |
| Herment | Boris SOUCHAL |
| La Goutelle | Ida GIRAUD |
| Landogne | Claude COLLANGE |
| Lapeyrouse | Sabine MICHEL |
| Lastic | Francis BOUYOUX |
| Le Quartier | Annelise DURON |
| Les Ancizes Comps | Annie GARRACHON |
| Lisseuil | André BROMONT |
| Marcillat | Bernard LESCURE |
| Menat | Corinne GARACHON |
| Montaigut-en-Combraille | René POUILLE |
| Montel-de-Gelat | Robert FAREJEAUX |
| Montfermy | Daniel CONDAT |
| Moureuille | Hélène VERNADAT |
| Neuf-Eglise | Karine BOURNAT GONZALEZ |
| Pionsat | Bernard PENY |
| Pontaumur | Charles CARRIAS |
| Pontgibaud | Anne-Michèle DONNET |
| Pouzol | Catherine BISCARAT |
| Prompsat | Hubert CHAPUT |
| Prondines | André MONNERON |
| Puy-Saint-Gulmier | Cédric ROUGHEOL |
| Saint-Avit | Nelly CHEFDEVILLE |
| Sainte-Christine | Gérard COMBEAUD |
| Saint Gervais d'Auvergne | Jean-Claude GAILLARD |
| Saint-Hilaire-de-Pionsat | Didier HERVE |
| Saint Maurice de Pionsat | Daniel DIONNET |
| Saint-Myon | Jérôme MEYNET |
| Saint-Pierre-le-Chastel | Marc TARDIF |
| Saint-Priest-des-Champs | Bernard FAVIER |
| Saint-Rémy-de-Blot | François ROGUET |
| Servant | Gilles CHAMPOMIER |
| Teilhaet | Bernard DUVERGER |
| Tortebesse | Gilles BOULAY |
| Verneugheol | Bernard THOMAS |
| Villossanges | Jean-Yves NEDELLEC |
| Voingt | Josias GARCIA |
| Youx | Olivier GLOWACKI |
| COMMUNAUTES DE COMMUNES | DELEGUES PRESENTS |
| Chavanon Combrailles et Volcans | Yannick BONY |

| | | |
|---|------------------------------------|---|
| AR Prefecture | | Janette VIALETTE-GIRAUD Frédéric SABY |
| 063-256301375-20250618-DCS20250601-DE Reçu le 25/06/2025 Publié le 25/06/2025 | Combrailles Sioule et Morge | Sébastien GUILLOT Gérard VENEULT |
| | Pays de Saint-Eloy | Laurent DUMAS Jean-Claude CAZEAU Marc GIDEL |

| CONSEILLERS DEPARTEMENTAUX PRESENTS | |
|--|-----------------|
| Canton de Saint-Eloy-les-Mines | Jocelyne LELONG |
| Canton de Saint-Ours | Cédric ROUGHEOL |

Communes non représentées ou absence des délégués titulaire et suppléant :

| | |
|-------------------------------------|----------------------------------|
| Ayat-sur-Sioule (excusés) | Biollet (excusé) |
| Bourg-Lastic | Bromont-Lamothe |
| Bussièrès-près-Pionsat | Buxières-sous-Montaigut (excusé) |
| Charensat (excusée) | Château-sur-Cher |
| Cisternes-la-Forêt (excusé) | Combrailles (excusé) |
| Davayat | Durmignat |
| Giat (excusé) | Jozerand |
| La Celle-d'Auvergne (excusé) | La Cellette |
| La Cruzille | Loubeyrat (excusé) |
| Manzat | Messeix |
| Miremont (excusé) | Montcel (excusée) |
| Queuille (excusé – POUVOIR) | Roche-d'Agoux (excusée) |
| Saint-Angel (excusé) | Saint-Eloy les Mines |
| Saint-Etienne-des-Champs (excusée) | Saint-Gal-sur-Sioule (excusé) |
| Saint-Georges de Mons | Saint-Germain-près-Herment |
| Saint-Hilaire-la-Croix | Saint-Hilaire-les-Monges |
| Saint-Jacques d'Ambur (excusée) | Saint-Julien-la-Geneste (excusé) |
| Saint-Maigner | Saint-Pardoux (excusé) |
| Saint-Quintin-sur-Sioule | Saint-Sulpice |
| Sauret-Besserve | Sauvagnat |
| Savennes (excusée) | Teilhède (excusé) |
| Tralaigues | Vergheas (excusé) |
| Virlet | Vitrac (excusé) |
| Yssac-la-Tourette (excusé) | |

Communauté de communes :

Communauté de communes Combrailles, Sioule et Morge, Monsieur Julien PERRIN, excusé

Conseillers Départementaux excusés ou absents :

Monsieur Bertrand BARRAUD, Représentant du Président Conseil Départemental du Puy-de-Dôme (excusé)

Monsieur Jérôme GAUMET, Conseiller Départemental du Canton de Saint-Eloy-les-Mines (excusé)

Monsieur Grégory BONNET, Conseiller Départemental du Canton de Saint-Georges-de-Mons (excusé - **POUVOIR**)

Madame Audrey MANUBY, Conseillère Départementale du Canton de Saint-Ours (excusée)

AR Prefecture

063-256301375-20250618-DCS20250601-DE
Reçu le 25/06/2025
Publié le 25/06/2025